**Relances pour le paiement de vos cotisations :**

**pour passer ce cap difficile, l’Urssaf vous accompagne**



***La sortie de crise sanitaire, le dynamisme du marché de l’emploi et la reprise économique sont signes d’un « retour à la normale ». Cela marque aussi la reprise de l’activité de recouvrement des cotisations sociales. Pour certains employeurs ou travailleurs indépendants, l’apurement de leur dette n’est pas encore possible. Découvrez les dispositifs existants de l’Urssaf et de ses partenaires pour aider les entrepreneurs à surmonter ces difficultés.***

Pendant la crise sanitaire, l’Urssaf a mis en place des mesures exceptionnelles d’accompagnement auprès de ses publics, notamment en permettant le report du paiement des cotisations sociales et en facilitant l’octroi de délais de paiement.

Depuis cet été, des relances amiables sont envoyées aux entreprises et aux travailleurs indépendants qui ne respectent pas l’échéancier de paiement des cotisations mis en place ou qui présentent une dette sur leur compte.

Malgré la levée des mesures sanitaires (confinement, couvre-feu, etc.), une partie d’entre eux rencontrent des difficultés persistantes. Pour les aider à passer ce cap difficile, des dispositifs existent, mais sont parfois méconnus.

Pourtant sans action de leur part, les entreprises employeurs ou travailleurs indépendants, prennent le risque de voir leurs difficultés s’accroitre et s’exposent à des mesures de recouvrement plus contraignantes et coûteuses. Pour éviter cela, employeurs et indépendants ne doivent pas hésiter à solliciter les services de l’Urssaf.

**Le bon réflexe ?** Réagir vite en prenant contact avec l’Urssaf pour trouver une solution.

**Pour les employeurs en difficulté**

Sous réserve de remplir les conditions, les employeurs en difficulté peuvent réaliser :  
- [une demande de remise de majorations de retard,](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DP-Remise-majoration.pdf)  
- [une demande de délai de paiement (si l’entreprise n’en bénéfice pas déjà)](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DP-Demande-delais.pdf),  
- [une demande de renégociation d’un délai de paiement.](https://youtu.be/buzc3N7PWc4)

Chacun de ces dispositifs nécessite de remplir certaines conditions, comme par exemple d’avoir effectué au préalable sa déclaration.

Toutes ces démarches sont réalisables simplement, depuis le compte en ligne de l’employeur sur urssaf.fr

**Un accompagnement global avec nos partenaires**

Si les dettes d’une entreprise concernent plusieurs créanciers (social, fiscal, bancaire…), un accompagnement global peut être proposé :

- avec la commission des chefs de services financiers (CCSF) pour obtenir un seul échéancier commun à tous les créanciers publics,  
- avec le comité départemental d’examen des problèmes financiers des entreprises (Codefi), si les difficultés sont récurrentes,  
- avec les services de la médiation du crédit aux entreprises, en cas de difficulté de financement avec leur banque.

Pour en savoir plus : [Que faire en cas de difficultés économiques ? - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/portail/home/difficultes-tresorerie/que-faire-en-cas-de-difficultes/que-faire-en-cas-de-difficultes.html)

[Encadré] Toutes les ressources utiles pour les entreprises

- Une rubrique dédiée sur urssaf.fr : [**les entreprises en difficulté économique**](https://www.urssaf.fr/portail/home/difficultes-tresorerie/que-faire-en-cas-de-difficultes/que-faire-en-cas-de-difficultes.html)- Une [infographie](https://urstart-idf.fr/wp-content/uploads/2022/09/6186-Infographie-Releve-De-Dette-WEB.pdf) pour comprendre votre relevé de dette  
- Tous [**les services de l’Urssaf Ile-de-France**](https://urstart-idf.fr/wp-content/uploads/2021/10/Employeurs_Les-services-de-lUrssaf-IDF.pdf) à leur disposition  
- Un tuto vidéo pour [**renégocier un délai de paiement**](https://youtu.be/9gqule9mSMM)  
- Un tuto vidéo pour [**prendre rendez-vous avec un conseiller**](https://youtu.be/xPhxS2Bol4Q)

**Pour les travailleurs indépendants en difficulté**

Nous accompagnons aussi les travailleurs indépendants avec des dispositifs spécifiques qui peuvent être demandés sous conditions :

- demande de [remise des majorations de retard](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DP-Remise-majoration.pdf),  
- demande d’[un délai de paiement](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DP-Demande-delais.pdf) : que le travailleur indépendant bénéficie déjà d’un échéancier de paiement ou non, il peut demander l’étalement de la durée de sa dette pour diminuer le montant de ses échéances,  
- modulation du montant des cotisations sociales en cas de variation des revenus,  
- [demande d’aide de l’action sociale du CPSTI.](http://www.secu-independants.fr/action-sociale)

Chacun de ces dispositifs nécessite de remplir certaines conditions, comme par exemple d’avoir effectué au préalable sa déclaration.

Toutes ces démarches sont réalisables simplement, depuis le compte en ligne du travailleur indépendant sur urssaf.fr ou secu-indépendants.fr pour les aides de l’action sociale du CSPTI.

**Un accompagnement global avec Help**

Si le travailleur indépendant rencontre des difficultés de gestion ou à titre personnel (pour le paiement des cotisations, des prestations sociales…), le service Help, cordonné par l’Urssaf, l’Assurance retraite, la Caf et l’Assurance Maladie peut les aider en proposant un accompagnement gratuit et personnalisé.  Pour en savoir plus : [Accompagnement des indépendants en difficulté - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-ile-de-france/accompagnement-des-independants.html)

[Encadré] Toutes les ressources utiles pour les travailleurs indépendants

- [Tous les services de l’Urssaf Ile-de-France](https://urstart-idf.fr/wp-content/uploads/2021/12/Travailleurs-independants_Les-services-de-lUrssaf-IDF-2.pdf)  
- [Un tuto pour demander l’Aide aux cotisants en difficulté de l’action sociale du CPSTI](https://youtu.be/cMrSW8AEyoE)  
- Un tuto pour ajuster vos échéances selon vos revenus réelles : [pour les artisans commerçants](https://youtu.be/iU7EdbiLoHY) et pour [les professions libérales](https://youtu.be/njaWdk2PHXE)  
- Un tuto pour vous [aider dans la demande de délai de paiement](https://youtu.be/buzc3N7PWc4)  
- Un tuto pour [prendre rendez-vous avec un conseiller](https://youtu.be/xPhxS2Bol4Q)